



Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Juin 2016
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

C.I.B 14 388

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 30 juin 2016, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 51,4 milliards de prêts, de EUR 6,8 milliards de titres et de EUR 2,7 milliards de titres et valeurs sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/06/2016	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	58 215 341		58 215 341
Organismes de titrisation	-		-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 737 673		2 737 673
TOTAL	60 953 014	-	60 953 014

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a donc été mobilisé au 30 juin 2016 auprès de la Banque de France.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes aux nouvelles normes de la CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours impayés	Dont provisions (1)
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts				
France								
État (2)			184 822		184 822	257	257	257
Banque de France (3)	2 209 528				2 209 528			
Régions	1 676 160	95 006	274 936		2 046 102	2 752	2 094	91
Départements	6 888 200		212 018		7 100 218	12 138	11 968	
Communes	16 278 790	22 664	515 823		16 817 277	351 830	44 130	28 218
Groupements de communes (4)	10 383 419	95 415	187 467		10 666 301	73 039	38 804	1 377
Établissements publics :								
- de santé	6 246 511				6 246 511	156 387	8 476	4 909
- d'habitat social	1 424 499				1 424 499		50	
- autres	958 266	24 804	1 449		984 519	426	12	196
Sous Total	46 065 373	237 889	1 376 515	-	47 679 777	596 829	105 791	35 048
Allemagne								
Länder		512 641			512 641			2 359
Sous Total	-	512 641	-	-	512 641	-	-	2 359
Autriche								
Länder			192 939		192 939			
Sous Total	-	-	192 939	-	192 939	-	-	-
Belgique								
Régions	13 298		40 710		54 008			
Communautés		50 000			50 000			
Établissements publics	60 247				60 247			
Sous Total	73 545	50 000	40 710	-	164 255	-	-	-
Canada								
Provinces		22 371			22 371			
Communes	171 554				171 554			
Établissements publics	128 676				128 676			
Sous Totaux	300 230	22 371	-	-	322 601	-	-	-
Espagne								
Communes	156 718				156 718			
Régions		104 353			104 353			
Sous Total	156 718	104 353	-	-	261 071	-	-	-
États-Unis								
États fédérés		251 457			251 457			1 486
Sous Total	-	251 457	-	-	251 457	-	-	1 486
Finlande								
Communes	100				100			
Sous Total	100	-	-	-	100	-	-	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours impayés	Dont provisions (1)
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts				
Italie								
État		556 342			556 342			33 893
Régions		2 087 739			2 087 739			
Provinces		588 104			588 104			
Communes	9 319	2 034 064			2 043 383			
Sous Total	9 319	5 266 249	-	-	5 275 568	-	-	33 893
Japon								
Communes		25 000			25 000			
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
Communes	42 371				42 371			
Établissements publics	6 015				6 015			
Sous Total	48 386	-	-	-	48 386	-	-	-
Royaume Uni								
État				361 952	361 952			
Comtés (5)			398 124		398 124			
Districts (5)			27 973		27 973			
Communes (5)			1 367 720		1 367 720			
Établissements Publics (5)			56 183		56 183			
Sous Total	-	-	1 850 000	361 952	2 211 952	-	-	-
Suède								
Communes	18 490		6 424		24 914			
Sous Total	18 490	-	6 424	-	24 914	-	-	-
Suisse								
Cantons	293 147		236 845		529 992			
Communes	590 323				590 323			
Établissements publics	90 525				90 525			
Sous Total	973 995	-	236 845	-	1 210 840	-	-	-
Supranational								
Organismes internationaux	33 840				33 840			
Sous Total	33 840	-	-	-	33 840	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	47 679 996	6 469 960	3 703 433	361 952	58 215 341	596 829	105 791	72 786

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 34 852 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 37 934 milliers

(2) Dont EUR 90 886 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30/06/2016

(4) Dont EUR 22 743 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(5) Prêt à Dexia Crédit Local d'un montant de EUR 1 850 millions collatéralisé par des prêts aux collectivités locales du Royaume-Uni.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2016

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 678	4 193 000	296 025	41	-	-	4 489 066
1	3 031	30 164	44 786	492 783	356 275	-	924 008
2	3 872	61 630	46 951	121 181	750 437	-	980 199
3	3 589	51 465	49 477	121 498	1 165 068	-	1 387 508
4	3 442	44 300	72 235	111 457	1 074 371	-	1 302 363
5	2 757	36 476	49 555	89 334	888 083	115 988	1 179 436
6	2 654	36 891	36 962	96 803	722 704	608 774	1 502 134
7	2 662	41 139	47 097	98 491	875 774	1 015 228	2 077 729
8	2 220	33 406	39 848	88 209	684 049	815 419	1 660 931
9	2 413	47 690	55 490	119 291	919 649	1 337 505	2 479 625
10	4 042	41 948	59 084	96 463	849 870	1 785 134	2 832 499
11	2 206	40 719	36 081	73 542	636 332	1 570 938	2 357 612
12	2 152	65 966	68 515	125 420	1 132 899	2 467 912	3 860 712
13	2 375	55 490	58 124	107 618	916 685	2 204 817	3 342 734
14	2 199	62 304	52 472	113 746	946 568	2 695 190	3 870 280
15	1 948	30 866	33 816	80 467	588 917	1 658 608	2 392 674
16	846	25 544	29 329	36 145	387 756	1 524 288	2 003 062
17	939	13 165	24 626	38 199	326 668	1 362 914	1 765 572
18	830	16 352	22 441	36 776	333 399	2 080 260	2 489 228
19	1 048	32 392	37 571	62 631	557 887	3 055 513	3 745 994
20	893	14 086	30 120	39 691	357 965	2 257 108	2 698 970
21	637	11 474	20 841	31 647	270 561	1 642 478	1 977 001
22	555	19 888	15 943	31 458	279 333	1 687 113	2 033 735
23	491	6 942	6 979	16 300	128 600	786 464	945 285
24	307	26 417	9 704	20 454	199 906	1 019 999	1 276 480
25	191	5 792	8 444	10 907	106 003	627 450	758 596
26	96	4 506	1 391	4 843	44 506	282 212	337 458
27	81	942	1 203	2 159	18 345	142 934	165 583
28	70	377	809	1 599	10 971	84 847	98 603
29	49	402	750	1 194	10 110	97 971	110 427
30	51	948	940	3 398	22 381	175 389	203 056
31	54	1 131	372	1 270	12 236	149 196	164 205
32	41	1 310	408	1 551	15 589	841 885	860 743
33	33	360	394	1 565	9 467	81 330	93 116
34	15	124	66	195	2 234	19 616	22 235
35	3	84	84	168	1 340	10 050	11 726
36	7	190	68	562	3 310	29 664	33 794
37	28	57	281	220	2 413	31 461	34 432
38	17	680	51	657	6 166	70 384	77 938
39	17	166	316	622	4 762	102 255	108 121
40	28	167	165	368	2 851	31 694	35 245
41	19	92	129	429	2 580	34 778	38 008
42	10	115	68	173	1 486	22 620	24 462
43	8	95	43	221	1 541	25 639	27 539
44	2	115	75	191	1 556	20 873	22 810
45	1	27	-	27	239	6 488	6 781
Total	51 607	5 057 394	1 260 129	2 281 964	15 629 842	34 580 386	58 809 715
ÉCART DE CHANGE							- 594 374
TOTAL GÉNÉRAL							58 215 341

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/06/2016

PAYS	RA survenus en 2016	Taux de RA
France		
Départements	6 284	0,20%
Communes	5 256	0,06%
Groupements de communes	4 231	0,09%
Etablissements publics de santé	18 153	0,59%
Etablissements publics d'habitat social	57 684	7,22%
Autres établissements publics	8 638	1,90%
Sous Total	100 246	0,46%
TOTAL expositions sur personnes publiques	100 246	0,37%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours de l'année 2016 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers.

Sur 2015, le taux de RA de l'exercice s'élevait à 1,40% correspondant à EUR 788 millions de remboursements anticipés. Pour mémoire, il était impacté par des offres publiques de rachat de dette organisées par les régions italiennes en décembre 2015, auxquelles CAFFIL a apporté une partie de ses titres. Sans prise en compte de cet évènement, le taux de RA se serait établi à 0,30%.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 juin 2016, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/06/2016	Encours
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 737 673
TOTAL	2 737 673

Liste des valeurs de remplacement	Encours en EUR milliers
Meilleur échelon de qualité de crédit	
Prêt à SFIL	2 128 764
Second échelon de qualité de crédit	
Solde des comptes courants bancaires	8 909
Titres bancaires	600 000
Autres Titres	-
TOTAL	2 737 673
SURCOTES/DÉCOTES	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 737 673

4.2 NOTATIONS

Au 30 juin 2016, les valeurs de remplacement sont constituées d'un prêt à SFIL, notée à cette date, AA- par Fitch, Aa3 par Moody's et AA par S&P, de titres bancaires ainsi que des soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « second échelon » de qualité de crédit.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2016		Durée résiduelle					Total
Maturité résiduelle finale							
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	5	2 737 673	-	-	-	-	2 737 673
Total	5	2 737 673	-	-	-	-	2 737 673
SURCOTES/DÉCOTES							-
TOTAL GÉNÉRAL							2 737 673

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

L'ensemble des titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides a une durée résiduelle inférieure à 3 mois. En effet, les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue. De plus, le remboursement anticipé du prêt à SFIL a été notifié et interviendra au 3ème trimestre 2016.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il n'y a pas eu de remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours du premier semestre 2016.

5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- à un premier niveau, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts en euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes alors que les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires sont micro-couverts. La couverture d'actifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de *swaps* de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de *swaps* de passifs ;
- à un second niveau, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia généralement sur une durée glissante de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de *fixing* dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index monétaire et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

La sensibilité des positions résiduelles qui subsistent après le premier et après le deuxième niveau de couverture fait l'objet d'une surveillance et d'un encadrement dans des limites étroites.

Les limites encadrant le risque de taux garantissent avec une probabilité de 99 %, une perte maximale à 1 an inférieure à EUR 80 millions en cas de choc de taux de 200 *basis points* (bp), soit une perte maximale équivalente à EUR 40 millions (3 % des fonds propres) pour une variation de taux de 100 bp. Cette calibration a été basée sur un choc directionnel de taux correspondant au quantile 1 % à 1 an observé sur la période 2005-2013, qui est de l'ordre de 200 bp.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100bp sont présentées ci-dessous.

Risque directionnel

Sensibilité globale

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016
Sensibilité	25,0	0,0	0,1	0,6	-3,7

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016
Court terme	10,0	3,5	0,6	0,0	-1,5
Moyen terme	10,0	-0,8	-0,4	1,0	-1,8
Long terme	10,0	-0,5	1,9	-0,7	-0,5
Très long terme	10,0	-2,2	-2,0	0,3	0,1

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016
Court terme	20,0	5,2	6,2	4,8	4,5
Moyen terme	20,0	8,4	4,5	10,7	14,5
Long terme	20,0	4,9	3,7	5,8	10,7
Très long terme	20,0	3,8	3,8	6,5	6,4

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des RCB, des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin juin 2016, la situation de liquidité est excédentaire sur les 180 prochains jours. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

